

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-409 DU 16 SEPTEMBRE 2002

Portant nomination et promotion à titre
exceptionnel, civil et étranger dans
l'Ordre National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Communication n° 154/MAEIA/DC/SGM/DPE/DAPE/SC du 19 Août 2002 proposant la décoration de son Excellence Madame NAGWA MOHAMED A.H. Afifi, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe d'Egypte près le Bénin en fin de mission ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

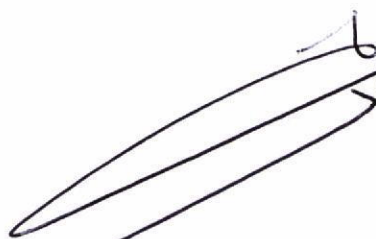
DECRETE :

Article 1er : Est nommée et promue à titre exceptionnel, civil et étranger au grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Jeudi 29 Août 2002, date de sa réception, son Excellence Madame NAGWA MOHAMED A.H. Afifi, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe d'Egypte près le Bénin en fin de mission.

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB
15 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-
DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.